

NOTE COMMUNE REUNION LOI « ENGAGEMENT ET PROXIMITE » 02/09/19

Contexte

Vous nous avez conviés à une réunion d'échanges du projet de loi « Engagement et Proximité », qui doit être discuté par les deux chambres parlementaires à l'automne 2019.

Ce projet de loi « Engagement et Proximité » a pour but d'appuyer l'engagement des élus de proximité. Il contient également un article rendant facultatifs les Conseils de Développement (CD), un des outils importants de la démocratie participative.

Les CD de la 6ème circonscription de l'Isère :

CODEVNI : Mis en place depuis 2003, aujourd'hui installé dans le paysage politique local, le CODEVNI est reconnu pour la qualité de son analyse et de ses avis. Il bénéficie d'un très bon accueil et d'une réelle écoute dans les prises de décisions sur la CAPI.

CD BALCONS DU DAUPHINE : Faisant suite à la fusion des communautés de communes, le CD-CCBdD a fait l'objet d'une mise en place ouverte et auto gérée par ses citoyens membres. Depuis 2018, il continue à se déployer et à s'ancre dans les différents projets structurants du territoire.

LYSED : Pourtant obligatoire, aucun conseil de développement n'est en place.

Des CD facultatifs ?

Nous souhaitons que les conseils de développement conservent leur caractère obligatoire (et non facultatif comme le prévoit le projet de loi) afin de poursuivre le travail de longue haleine fourni par les acteurs locaux pour l'implication citoyenne.

Rendre les conseils de développements facultatifs sera un frein à leur mise en place dans les EPCI qui n'en sont pas pourvus : aujourd'hui obligatoires, il n'y en a que 8 sur 14 EPCI concernés sur l'Isère et 220 sur 650 EPCI concernés au niveau national.


Il est pourtant aisé de constater qu'une fois en place, ces conseils sont des outils vivants de la vie démocratique locale en apportant une réelle valeur ajoutée dans les prises de décision des élus.

Des CD vidés de leur sens ?

Nous insistons également pour que les points IV et V de l'article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ne soient pas retirés.

Le point IV permet d'inclure véritablement les citoyens dans les processus de pilotage des projets de territoires. Il ouvre des fenêtres de dialogues et de co-constructions entre élus et citoyens, permettant à terme de mieux comprendre les points de vue respectifs et d'apaiser potentiellement les tensions élus-administrés. Le Grand Débat National a mis en avant cette aspiration participative forte.

Le Point V permet, quant à lui, un pilotage clair et lisible des conseils de développement par l'exécutif et les citoyens.



Lucinda DOS SANTOS

Présidente
Association Amis
Citoyens Pour Crémieu



Pierre Olivier BOYER

Président
Conseil de Développement
Nord Isère



Rudy WITTEMANN

Conseil de
Développement Balcons
du Dauphiné



André MANSIAUX

Président
Association Veille
Citoyenne Boucle du
Rhône en Dauphiné